



Loi d'urbanisme construction d'un minaret

Par **Krystel59**, le **05/07/2021** à **09:15**

Bonjour,

Une ancienne habitation est en train d'être reconverti en mosquée à 2 maisons de chez moi. Les travaux ont commencé il y a plus d'1 an. Or là depuis 3 semaines, nous avons été surpris de constater qu'ils construisaient (pour nous) un minaret (colonne de béton d'environ 80x80 pour +/- 8m de hauteur), l'édifice devrait être surmonté d'un croissant de lune et d'un éclairage. De mon jardin, sur la gauche, j'ai une vue directe. Je me suis renseignée en mairie pour savoir si c'était bien spécifié sur le permis de construire et il s'avère que oui, mais il ne faut pas dire que c'est un minaret, c'est juste un totem et qu'il ne doit pas dépasser la hauteur de l'habitation qui sert de mosquée (ce qui est le cas). J'ai mon jardin, séparé sur la gauche par un grillage avec mon voisin, lui sur sa gauche à des plaques de ciment d'environ 3m et le minaret se trouve environ 2m derrière les plaques sur la gauche.

Ou puis-je trouver des informations concernant les règles d'urbanisme pour l'édification d'un minaret, j'ai cherché partout sur internet et je ne trouve rien. Et quels autres conseils pouvez-vous me donner ? je ne parle même pas de la décote de mon bien, nous sommes tous propriétaires dans la rue.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **Krystel59**, le **05/07/2021** à **10:08**

Ok merci de votre réponse et savez vous s'il y a des règles particulières quand on est à proximité d'un bâtiment classé monument historique ? Par ex, il a été refusé une facade en crépis à mon voisin, une autre des soucis pour un changement de fenêtres ... et là, la construction d'un minaret alors qu'on est dans la même zone !

Par **Krystel59**, le **05/07/2021** à **14:00**

Comment savoir si l'ABF a donné un avis favorable ? Je suppose que c'est dans le permis de construire ? à noter que j'ai fait une demande au service de l'urbanisme de ma mairie pour pouvoir consulter ce fameux permis, demande qui est restée vaine pour le moment (j'ai juste

eu des infos d'une connaissance). Le minaret va se trouver à +/- 150m de ce bâtiment classé, j'avoue qui sera peu visible de ce site, mais encore moins que la demande de crépis de la facade de mon voisin ;) Après oui, j'aurai la même réaction si c'était un clocher, un totem de temple orthodoxe, ou tout autre symbole qui à mon sens gênerait la vue de mon jardin ! Je veux juste aucune nuisance, quelle soit visuelle ou sonore !